

---

# Norme internationale



# 1560

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Mercure à usage dentaire

*Dental mercury*

Deuxième édition — 1985-04-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 1560:1985](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a06714c1-499b-486a-869e-004cc3d1c120/iso-1560-1985>



---

CDU 616.314 : 546.49

Réf. n° : ISO 1560-1985 (F)

Descripteurs : art dentaire, produit dentaire, amalgame au mercure, mercure, spécification, essai, emballage, marquage.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 1560 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 106, *Produits et matériel pour l'art dentaire*, en collaboration avec l'organisation internationale suivante : FDI (Fédération dentaire internationale).

[ISO 1560:1985](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a06714c1-499b-486a-869e->

L'ISO 1560 a été pour la première fois publiée en 1975. Cette deuxième édition annule et remplace la première édition dont les chapitres suivants ont fait l'objet d'une révision technique : chapitres 2, 3, 4 et 5.

# Mercure à usage dentaire

## 0 Introduction

Dans le cadre de la présente révision de l'ISO 1560-1975, l'exigence que le mercure doit, après distillation, ne pas contenir plus de 0,2 % en masse de matière non volatile a été éliminée en raison du risque créé par l'essai de conformité.

La procédure n'a pas été remplacée parce que le comité technique responsable de la présente Norme internationale a décidé que l'inspection visuelle, ainsi que le comportement de l'écoulement, étaient des critères adéquats pour établir la pureté du mercure destiné à l'usage dentaire.

Une spécification, quant à des étiquettes de mise en garde, apposées sur les récipients, a été introduite.

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe les spécifications et méthodes d'essais pour le mercure convenant à la préparation de l'amalgame dentaire, de même que les exigences relatives à l'emballage et au marquage.

Elle ne fixe pas les spécifications d'échantillonnage non plus que les indications sur le mode d'acquisition du mercure et par conséquent la quantité de mercure nécessaire à l'essai doit faire l'objet d'un accord entre les parties concernées.

## 2 Références

ISO 3696, *Eau à usage de laboratoire — Spécifications*.<sup>1)</sup>

ISO 3864, *Couleurs et signaux de sécurité*.

ISO 4793, *Filtres frittés de laboratoire — Échelle de porosité — Classification et désignation*.

## 3 Spécifications

### 3.1 État du matériau

Lorsque le récipient en provenance du fournisseur est ouvert pour la première fois, le mercure doit être exempt de contamination d'huile, d'eau, de poussière ou d'autres substances. Toutefois, un mince film oxydé en surface ne doit pas être un facteur de rejet. Après avoir été filtré et agité comme prescrit en 4.1, le mercure doit présenter l'aspect d'une surface brillante et polie comme un miroir qui ne se voile pas immédiatement à l'air par la formation d'un film en surface.

### 3.2 Écoulement

Lorsqu'il est préparé conformément à 4.1, le mercure doit être à même de s'écouler librement et en totalité sans résidu. Cependant, des petites gouttelettes qui ne s'amalgament pas avec la masse qui a été agitée ne doivent pas être interprétées comme une évidence de non-satisfaction aux spécifications du présent chapitre.

## 4 Méthodes d'essais

### 4.1 Préparation de l'échantillon

Filtrer environ 15 g (1 ml) de mercure au travers d'un filtre en verre fritté dont la dimension moyenne des pores est comprise entre 16 et 40  $\mu\text{m}$  (échelle de porosité P 40 telle que définie dans l'ISO 4793). Appliquer un léger vide si nécessaire.

Prendre un petit flacon (100 ml est une capacité appropriée) en verre borosilicaté ou en verre similaire et ayant un bouchon en verre rodé, s'adaptant exactement ou un capuchon à vis en polytétrafluoréthylène. Nettoyer le flacon et le bouchon de la

1) Actuellement au stade de projet.

façon appropriée aux techniques de la chimie analytique, les rincer entièrement avec de l'eau de qualité 3 selon l'ISO 3696, les sécher à 100 °C, puis les laisser refroidir. Transférer, dans le flacon, l'échantillon filtré de mercure, placer le bouchon ou le capuchon fermement en place (ne pas utiliser de graisse) et secouer vigoureusement le flacon pendant 5 s.

#### 4.2 Inspection visuelle

Vérifier visuellement la conformité de l'échantillon aux exigences spécifiées en 3.1 et 3.2.

### 5 Emballage et marquage

#### 5.1 Emballage

Les récipients et leurs fermetures doivent être étanches à l'air et réalisés en des matériaux qui ne réagissent pas avec le mercure et n'ont pas d'effet nuisible et permanent sur lui. Leur résistance doit être suffisante pour contenir et protéger le mercure dans des conditions normales de transport et de manipulation.

#### 5.2 Marquage

a) Chaque récipient ou emballage de capsules doit être marqué du nom du fournisseur et d'un numéro de série ou d'une combinaison de lettres et de chiffres renvoyant aux documents du fournisseur relatifs au lot ou à la série de fabrication de mercure en question.

b) La date de mise sous emballage, c'est-à-dire la date de la fin de fabrication et/ou celle du nettoyage avant l'emballage (année et mois), doit être indiquée sur le récipient ou l'emballage des capsules soit par une mention spéciale, soit comme une partie du numéro de lot.

c) La masse nette minimale du contenu doit être indiquée en grammes ou en kilogrammes sur chaque récipient.

d) L'étiquette pour chaque récipient de mercure doit porter les mots «DANGER-POISON», ou l'équivalent, et le symbole correspondant conformément à la législation nationale du pays concerné.

Tout emballage utilisé pour l'expédition du mercure dentaire doit également porter ces avertissements ou leur équivalent comme exigé par la législation gouvernant le transport des marchandises dangereuses.

NOTE – S'il n'y a pas de symbole national, le symbole suivant peut être utilisé.



iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

ISO 1560:1985

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/094711c12018-4740-1985>

Le symbole devrait être un triangle à l'intérieur duquel sont représentés la tête de mort et les tibias en forme de croix, en noir sur fond jaune, ceci conformément à l'ISO 3864.

Ces avertissements doivent être imprimés sur un feuillet inséré dans l'emballage ou sur une étiquette accompagnant le récipient plutôt que sur le récipient lui-même.

Ces avertissements sont des exigences minimales et ne sont pas destinés à remplacer des spécifications nationales ou régionales plus exigeantes.